

Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

Conquérir de nouveaux marchés à l'international représente un engagement important en termes de temps et de ressources. Afin de faciliter cette démarche et d'encourager les entreprises à diversifier leurs sources de croissance à l'étranger, l'État a instauré le dispositif V.I.E par la loi du 14 mars 2000, dont la gestion et le déploiement ont été confiés à Business France.

Concrètement, il permet d'envoyer à l'étranger un jeune talent français ou ressortissant de l'Espace économique européen, âgé de 18 à 28 ans, pour une durée de 6 à 24 mois. L'entreprise définit la mission selon ses besoins (étude de marché, prospection commerciale, renforcement d'équipes locales...) et fixe sa durée. Business France gère l'ensemble du processus, de la mise en place jusqu'au terme de la mission du V.I.E.

Le dispositif est particulièrement accessible aux PME, dont les critères d'éligibilité sont simples : être de droit français, exister depuis au moins un an et disposer d'au moins une personne morale en France.

Intéressé par le
V.I.E ?
Contactez
[Business France](#)

LES AVANTAGES DU V.I.E



Budget maîtrisé

Le coût d'un V.I.E ne réserve aucune mauvaise surprise. Calculé selon le pays d'affectation et le chiffre d'affaires de l'entreprise, il couvre tout : frais de gestion, indemnité mensuelle, protection sociale, voyage aller-retour et dépenses opérationnelles liées à la mission confiée (ex. : les frais de fonctionnement du bureau, les déplacements, les frais de visa, etc.).

En plus de l'exonération des charges sociales et patronales, plusieurs solutions peuvent alléger la facture :

- les [subventions régionales](#) disponibles ; soutien spécifique du ministère des Outre-mer pour les DROM et COM ;
- les financements Bpifrance : assurance prospection et prêt de croissance international ;
- la déductibilité fiscale des indemnités versées au talent, du résultat de l'entreprise française sous certaines conditions ;
- le partage du V.I.E entre plusieurs PME pour mutualiser les frais.



Formule RH flexible

Le V.I.E s'adapte aux besoins et au rythme de l'entreprise. La mission peut durer de 6 à 24 mois, renouvelable une fois, sans dépasser 24 mois au total. Elle peut couvrir un ou plusieurs pays.

Pour trouver le bon profil, Business France donne accès à une CVthèque de 70 000 candidats qualifiés, prêts à s'engager à l'export.



Gestion clé en main

Business France endosse le rôle d'employeur officiel. Contrat, bulletins de paie, lettre d'engagement, protection sociale complète : la charge mentale liée à l'embauche disparaît.

Le talent bénéficie du même niveau d'accompagnement. Business France le guide pas à pas, avant le départ, à l'arrivée, et tout au long de sa mission sur le terrain.



Solution complète

L'accompagnement ne s'arrête pas à la gestion administrative. Business France propose un suivi personnalisé selon les besoins : définition du projet, identification du profil idéal, coaching du talent une fois en poste, et recherche d'une structure d'accueil à l'étranger.